



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

www.agglo-saint-louis.fr

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Année 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE	8
Bilan des actions conduites par SLA	8
Perspectives 2022	13
2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES MILIEUX ET RESSOURCES	14
Bilan des actions conduites par SLA	14
Perspectives 2022	16
3. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	18
Bilan des actions conduites par SLA	18
Perspectives 2022	21
4. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS	22
Bilan des actions conduites par SLA	22
Perspectives 2022	29
5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	31
Bilan des actions conduites par SLA	31
Perspectives 2022	34
CONCLUSION	35

INTRODUCTION

Pourquoi ce rapport ?

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) a instauré l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de réaliser un rapport annuel récapitulatif des actions engagées en faveur du développement durable. L'objectif de ce rapport est de favoriser l'intégration du développement durable dans les politiques publiques et de fournir un outil d'aide à la décision lors du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Qu'est-ce-que le développement durable ?

Selon le Cadre de Référence du Ministère du Développement Durable pour les Projets Territoriaux de Développement Durable (2006), « la nécessité d'un développement durable résulte d'un constat simple et incontournable : la croissance démographique (2 milliards d'habitants en 1960, 6 milliards aujourd'hui, 9 milliards en 2050 selon les prévisions de l'ONU) et la généralisation d'un mode de développement fondé avant tout sur l'accroissement de la production de biens matériels conduisent à une pression sur les ressources naturelles incompatible avec leur préservation pour les générations à venir, sans pour autant garantir un partage équitable des richesses ».

Les principales menaces que fait peser un développement non durable sur l'humanité sont : le changement climatique, la pollution massive de l'air, de l'eau et du sol, la perte de biodiversité, l'appauvrissement des ressources naturelles et l'augmentation des inégalités sociales. L'enjeu du développement durable est donc de concilier développement économique, protection de l'environnement et équité sociale.

Les 5 grandes finalités du développement durable, telles que définies dans le Cadre de Référence pour les Projets Territoriaux de Développement Durable, sont :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources
3. Épanouissement des tous les êtres humains
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
5. Modes de production et de consommation responsables

Ces 5 finalités peuvent servir de grille d'analyse pour tout projet ou politique de développement durable. Elles seront donc reprises dans ce document pour analyser l'action de Saint-Louis Agglomération en matière de développement durable.

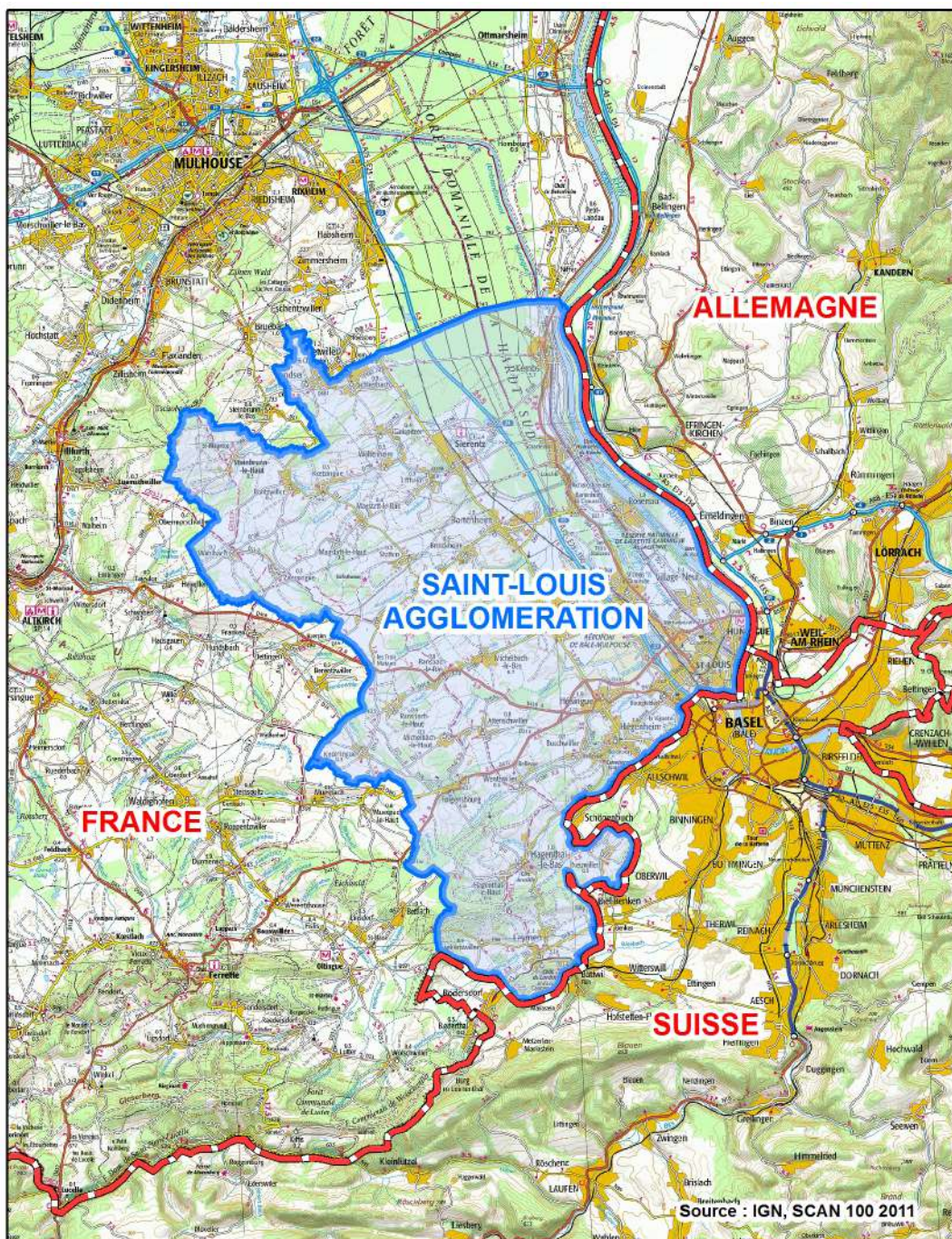
Objectifs et contenu

Le présent rapport porte sur le bilan des actions conduites en matière de développement durable au sein de Saint-Louis Agglomération durant l'année 2021. Il s'appuie sur les contributions des différents services de la communauté d'agglomération. Ce document présentera tout d'abord les actions de la communauté d'agglomération de Saint-Louis en matière de développement durable, puis les perspectives pour l'année 2022 dans chacune des 5 finalités du développement durable.

Présentation de la communauté d'agglomération de Saint-Louis

Situation géographique

Au 1^{er} janvier 2021, Saint-Louis Agglomération compte 40 communes et 81 783 habitants pour une superficie de 270 km². Une des particularités géographiques de ce territoire est l'importance des rapports transfrontaliers avec la Suisse, l'agglomération de Bâle notamment, et l'Allemagne, la Ville de Weil-Am-Rhein et le District de Lörrach notamment.



Localisation géographique et périmètre de Saint-Louis Agglomération

Compétences et directions

Principales compétences

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Transports et mobilités
- Aménagement numérique
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Eau
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- L'action sociale d'intérêt communautaire
- La création et la gestion de maisons de services au public
- La coopération transfrontalière
- Le tourisme
- La promotion de la culture et de la langue alsaciennes

Directions

- Direction des ressources humaines
- Direction du développement économique, de l'emploi et du tourisme
- Direction de l'administration générale
- Direction des affaires juridiques
- Direction de la commande publique
- Direction de l'aménagement du territoire
- Direction de l'urbanisme opérationnel
- Direction des affaires transfrontalières
- Direction du développement rural
- Direction des finances
- Direction des services à la population
- Direction de la communication, des relations publiques et des archives
- Direction du numérique
- Direction de la culture
- Direction de l'assainissement et de l'eau
- Direction des déchets ménagers
- Direction environnement, climat-air-énergie
- Direction du patrimoine et des infrastructures
- Direction des transports et de la mobilité
- Direction des sports

Politique développement durable

Saint-Louis Agglomération est engagé dans deux démarches transversales :

- L'une réglementaire, le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
- L'autre volontaire, le label territoire engagé transition écologique

Plan Climat Air Énergie Territorial

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un document stratégique qui présente un grand nombre d'actions des acteurs de Saint-Louis Agglomération pour la transition écologique et énergétique. C'est un projet territorial à la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble des enjeux climat-air-énergie autour de plusieurs grands objectifs :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique
- Encourager la sobriété énergétique (économies d'énergie dans tous les secteurs)
- Améliorer la qualité de l'air
- Développer les énergies renouvelables et de récupération de chaleur

Le PCAET de Saint-Louis Agglomération a été adopté le 15 décembre 2021 pour une période de 6 ans, avec une révision prévue en 2024.

Il est structuré en grandes orientations :

Orientation 1 : promouvoir et développer les mobilités durables

Orientation 2 : améliorer la performance énergétique des bâtiments et des habitats

Orientation 3 : augmenter la production et la consommation d'énergies renouvelables

Orientation 4 : engager les activités économiques et touristiques

Orientation 5 : affirmer l'engagement écologique et adapter le territoire

Orientation 6 : déployer une démarche d'économie circulaire sur le territoire

Deux engagements transversaux complètent ces orientations : intégrer la société civile à toutes les étapes de la démarche, communiquer, sensibiliser et informer tous les publics aux enjeux de la transition énergétique et écologique.

Territoire engagé transition écologique

La collectivité a choisi de s'engager dans la démarche d'amélioration continue appelée le label Territoire Engagé Transition Écologique, soutenue par l'agence de la transition écologique (ADEME). Le programme TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE est un accompagnement complet sur les démarches de transition écologique, destiné aux communes et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Ce programme est composé de deux labels complémentaires, basé sur des référentiels d'actions :

Le label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE (anciennement le label Cit'ergie)

Le label ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE récompense l'engagement des collectivités en faveur de la transition écologique. Il s'appuie sur un référentiel composé de 61 mesures, réparties en 6 domaines :

1. PLANIFICATION TERRITORIALE
2. PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ
3. APPROVISIONNEMENT ÉNERGIE, EAU, ASSAINISSEMENT
4. MOBILITÉ
5. ORGANISATION INTERNE
6. COOPÉRATION, COMMUNICATION

Les niveaux de labels correspondent à des pourcentages de réalisation (rapport entre les actions réalisées et le potentiel d'actions maximum de la collectivité) :

- 1 étoile : collectivité engagée dans le processus
- 2 étoiles : > 35 % des points (anciennement CAP Cit'ergie)
- 3 étoiles : > 50 % des points (anciennement Cit'ergie)
- 4 étoiles : > 65 % des points
- 5 étoiles : > 75 % des points (anciennement Cit'ergie GOLD)

L'objectif de cette démarche est de mettre en place une politique de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de Saint-Louis Agglomération. Pour cela, on peut agir dans différents domaines comme l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'organisation des transports et de la mobilité, l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements, la production d'énergie renouvelable... Les actions concernent donc non seulement les services de la collectivité mais également des projets de coopération avec les entreprises ou les citoyens.

Le label ÉCONOMIE CIRCULAIRE s'appuie lui aussi sur un référentiel. Il est composé de 21 orientations (critères), réparties en 5 axes. Ainsi, la collectivité n'est évaluée que sur ses compétences. Le maximum de points du label étant de 500.

Les niveaux de labels correspondent à des pourcentages de réalisation. En effet, le score est rapport entre les actions réalisées et le potentiel d'actions maximum de la collectivité :

- 1 étoile : collectivité en processus
- 2 étoiles : 35 % des points
- 3 étoiles : 50 % des points
- 4 étoiles : 65 % des points
- 5 étoiles : 75 % des points

Ainsi, les actions mises en œuvre dans chacun des 5 axes alimentent le score global. L'outil permet de planifier et suivre l'avancée de ces différentes actions en direct.

Les actions sont réparties en 5 axes

Un axe politique :

1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire

Deux axes techniques :

2. Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
3. Déploiement d'une économie circulaire dans les territoires

Deux axes sur les moyens et la mobilisation :

4. Outils financiers du changement de comportement
5. Coopération et engagement

La complétude du référentiel permet de déterminer le score global de la politique économie circulaire du territoire. 2021 a été marqué par le lancement de la démarche d'économie circulaire.

1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Bilan des actions conduites par SLA

Plan Climat Air Énergie Territorial

Dans la continuité de l'élaboration du PCAET en 2019 et 2020, la collectivité a finalisé le document et l'a envoyé pour avis à la DREAL, DDT 68, Région et Mission Régionale d'Autorité Environnementale le 28 juillet 2021.

Puis la collectivité, à la suite des retours des partenaires ci-dessous, a mis à disposition tous les documents auprès du public lors d'une période de concertation publique du 2 novembre au 2 décembre 2021.

Enfin, le PCAET a été adopté en séance du Conseil Communautaire en décembre. Il va être mis en œuvre pour une période de 6 ans, avec une révision prévue en 2024.

Territoire Engagé Transition Écologique

Depuis 2016, la collectivité est engagée dans une démarche de labellisation Cit'ergie, qui change de nom et devient label Climat-Air-Énergie.

En 2021, la collectivité a travaillé à la réalisation d'une charte d'engagements Climat-Air-Energie sur le mandat, donc jusque 2026.

L'objectif de la communauté d'agglomération est d'obtenir une moyenne de 50 % des actions du référentiel réalisées d'ici à fin 2024.

Pour cela lors du conseil communautaire du 30 juin 2021, les élus ont approuvé une charte d'engagements sur la période du mandat 2020-2026.

En 2021, la collectivité s'est également engagée dans une démarche d'économie circulaire. Les projets dans le cadre de cette démarche sont : la construction d'une déchetterie-ressourcerie, la mise en œuvre d'une commande publique éco-responsable au sein des services de la collectivité et le soutien à la démarche d'écologie industrielle et territoriale du club d'entreprises ACTECO3F.

Pour mener à bien le déploiement de ces deux labels, Saint-Louis Agglomération a signé mercredi 1^{er} décembre 2021 un Contrat d'Objectif Territorial de 4 ans avec l'agence de transition écologique (ADEME) de 2022 à 2025. Cette opportunité permettra à Saint-Louis Agglomération d'avoir un soutien financier et technique sur des actions concrètes qui répondent aux labels.

Il s'agit d'un engagement fort que Saint-Louis Agglomération est fier d'être un des premiers à porter : seules 12 collectivités de la Région Grand Est ont eu l'opportunité de signer ce contrat. Ce Contrat d'Objectif Territorial est construit sur 4 grands engagements :

1. Le développement de l'économie circulaire

Cela concerne le soutien des démarches d'écologie industrielle et territoriale des entreprises, de la mise en œuvre de la commande publique éco-responsable ou encore d'un projet de ressourcerie, il existe de nombreux moyens permettant de développer l'économie circulaire sur notre territoire.

2. La labellisation Climat-Air-Énergie

Afin d'obtenir la labellisation Climat-Air-Énergie, Saint-Louis Agglomération poursuit ses engagements et ses actions, sur la base du référentiel.



3. La mobilité durable

Parmi les actions autour de la mobilité durable, un accent fort sera mis sur le développement des offres de service autour du vélo. Afin de pouvoir élaborer un plan de mobilité simplifié pour prioriser les actions les plus efficaces, un poste dédié au développement de projets de mobilité durable a été créé au sein de la direction transports et mobilité.

4. La formation et la communication

Des actions de sensibilisation, de communication et de formation sur les questions de transition énergétique et écologique seront faites auprès de tous les acteurs de notre territoire : habitants, communes, entreprises, scolaires, etc...

Gestion du patrimoine de la collectivité

En 2021 la collectivité a remplacé 10 % de son éclairage public par des luminaires LED. Au total 20 % du patrimoine d'éclairage public de Saint-Louis Agglomération est aujourd'hui en LED.

Étude du potentiel solaire des toitures (photovoltaïque et thermique)

Saint-Louis Agglomération a missionné un bureau d'études pour analyser le potentiel solaire sur les toitures des bâtiments. Le périmètre d'exécution de la prestation inclut 24 bâtiments, qui sont la propriété de l'agglomération.

Dans le cadre de cette étude, le prestataire réalisera les trois missions suivantes :

1. Identifier le potentiel solaire de chaque toiture
2. Identifier le schéma le plus efficient
3. Identifier les coûts et leviers financiers.



Photo Saint-Louis Agglomération

Mise en œuvre du programme « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique »

L'année 2021 a été marquée par le déploiement du « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE) porté par la région Grand-Est et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Ce service régional porte sur la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, sur tout le territoire à travers 3 missions :

1. Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers



Photo Saint-Louis Agglomération

2. Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation
3. Soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés.

Ce nouveau programme a pour objectif de consolider et compléter un service public qui existe déjà sur le territoire : les espaces FAIRE (anciennement Espace Info>Energie), pour faciliter, accompagner et informer à la rénovation énergétique et le service de rénovation globale Oktave.

Depuis 2012, Saint-Louis Agglomération a noué un partenariat avec Alter Alsace Énergies pour le conseil à destination des particuliers via l'animation de l'Espace FAIRE. Une nouvelle convention de partenariat a été signée au 1^{er} janvier 2021 pour répondre aux critères du programme SARE.

Les services proposés à la population sont :

- Conseils de premiers niveaux délivrés par téléphone (acte A1)
- Conseils personnalisés en rendez-vous physique - permanences dans les mairies et les pôles de proximité (acte A2)
- Accompagnement des ménages en amont des chantiers pour la réalisation des travaux - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (acte A4)
- Conseils auprès du petit tertiaire (actes B1 et B2)
- Animations diverses, sensibilisation et communication (actes C1, C2 et C3)

L'ouverture de 'Ma Prime Rénov' à l'ensemble des propriétaires au 1^{er} janvier 2021 a généré un nombre d'appels bien plus importants que les années précédentes à la même période. Au total 257 conseils de premier niveau (acte A1) sont comptabilisés pour l'année 2021. Ces conseils ont été donnés auprès de 194 foyers, soit 20 % des foyers qui sollicitent plusieurs fois la conseillère sur leur projet, pour des questions brèves : suivi des dossiers de subvention, avis sur devis, actualité des aides.

Des permanences sont organisées dans les locaux des différentes mairies de l'agglomération et dans les deux pôles de proximité. Elles sont ouvertes à tous, gratuitement. La conseillère renseigne, de façon neutre et non commerciale, les personnes souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur maison et les informe sur les aides financières disponibles (acte A2). En 2021 les 33 demi-journées de permanences ont rencontré un taux de remplissage de 97 %. 200 conseils personnalisés ont été délivrés auprès de 163 foyers, soit 8 % des projets qui nécessitent plusieurs rendez-vous afin de bien cadrer le projet. Malgré le contexte sanitaire 2020-2021, on constate une augmentation régulière du nombre de rendez-vous et de permanences depuis 2017-2018.

Afin de stimuler les rénovations globales et BBC compatible, la conseillère, après avoir un premier rendez-vous permettant de déceler l'opportunité ou non de ce service, peut proposer une visite sur site avec diagnostic énergétique (acte A4). 15 projets ont été accompagnés en 2021, dont 87 % sont consécutifs à l'achat d'un bien immobilier.

Le conseil auprès du petit tertiaire (actes B1 et B2) est un nouveau service et donc encore mal identifié de la part des professionnels du territoire. Un partenariat avec la Chambre des Métiers d'Alsace a été mis en place pour dynamiser le service. Ce partenariat a pour but le renvoi des professionnels ayant besoin de conseils techniques et financiers sur leurs travaux de rénovation énergétique.

En parallèle des publications sur les réseaux sociaux, le site internet de Saint-Louis Agglomération et le magazine intercommunal, plusieurs animations et conférences autour de la rénovation et des énergies ont été organisées (actes C1, C2 et C3), notamment :

- Un stand d'information et de sensibilisation au centre nautique de Saint-Louis
- Une soirée d'information à Schlierbach : visite commentée de l'exposition de Yann Arthus Bertrand « l'énergie » suivie d'une conférence
- La fête de l'énergie à Saint-Louis avec deux conférences sur les économies d'énergies et les aides financières
- Une conférence sur les clefs d'une rénovation énergétique performante lors du Salon Immobilier des Trois Frontières à Héisingue

Des thermographies de façades des maisons particulières sont proposées durant l'hiver, sur la base d'une inscription volontaire des propriétaires à ce service. En 2021, 40 foyers ont pu bénéficier de ce service.

Avec la collectivité, Alter Alsace Énergies organise par ailleurs le Défi DECLICS (anciennement Défi des Familles à Energie Positive) qui a lieu chaque année de début décembre à fin mars. Il a pour but d'inciter les familles participantes à mettre

en place des écogestes à la maison sur la période hivernale de chauffe pour réduire d'au moins 8 % leurs consommations énergétiques.

Le service intégré de rénovation énergétique performante est porté par la SEM Oktave. Il a été déployé sur le territoire de Saint-Louis Agglomération depuis fin 2019. Au cours de l'année 2021, 17 accompagnements de copropriétés dans des programmes de rénovation ont été réalisés par le conseiller rénovation copro de la SEM Oktave. Concernant les maisons individuelles, deux accompagnements ont permis de mettre en œuvre des rénovations globales de maisons.

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Haut-Rhin assure également 4 permanences par mois sur le territoire de Saint-Louis Agglomération. Les juristes de l'ADIL renseignent les particuliers sur les aspects juridiques, fiscaux et financiers liés au logement et à l'urbanisme. Il arrive également qu'ils renseignent les particuliers sur les aides à la rénovation. Cette année 22 % des consultations de l'ADIL avaient comme thématique la transition énergétique, soit 143 consultations.

Réseau de transports publics

Le réseau de bus de l'agglomération possède 65 % de la flotte en Euro 6 dont 10 bus hybrides sur une flotte de 33 véhicules. Dotés d'un moteur thermique et d'un moteur électrique, les bus hybrides permettent une économie de carburant d'environ 10 % par rapport à un moteur thermique unique.

En septembre 2021, la principale nouveauté du réseau a été la restructuration de la ligne 1. Cette restructuration a été nécessaire à la suite des évolutions de l'urbanisation sur les 2 communes situées aux extrémités de la ligne, à savoir Huningue et Blotzheim. Elle dessert à présent la zone commerciale du Leclerc à Blotzheim et le Super U à Huningue.

Une offre de transports en commun performante permet de réduire le nombre de voitures en circulation et donc d'améliorer la qualité de l'air, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie du territoire.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Le réseau des bornes de recharge de la collectivité est étendu sur 10 communes de l'agglomération. Il est composé de 15 bornes avec deux points de charge et situées en voirie publique et de 10 bornes avec un point de charge et situées dans le parking relais tram de la gare de Saint-Louis. Le réseau est actif depuis le 30 juin 2018.

Les bornes sont accessibles par abonnement avec un badge FRESHMILE, par carte bancaire (paiement sans contact) ou par badge d'un opérateur de mobilité. À ce jour le réseau compte une centaine d'abonnés actifs.

En 2021, 3000 sessions de recharges ont été réalisées sur ces bornes. Les bornes les plus utilisées sont situées dans le parking relais de la gare de Saint-Louis.



Par la mise en place de ces bornes, Saint-Louis Agglomération promeut un mode de déplacement (voiture électrique) très peu polluant et permettant de préserver la qualité de l'air sur ces dix communes.

Développement des itinéraires cyclables

Saint-Louis Agglomération, comme chaque année, poursuit le développement des itinéraires cyclables intra-communautaires et interurbains avec la mise en œuvre du Schéma Directeur approuvé fin 2019.

En 2021, un aménagement en site propre a été réalisé le long du Boulevard d'Alsace à Village-Neuf ainsi que le long de la RD201 entre Blotzheim et Hésingue.

Les études de la liaison transfrontalières entre Leymen, Bättwil, Flüh-Hochstetten et Rodersdorf se sont poursuivies, et deux nouvelles études ont été lancées.

La première pour la faisabilité et la définition du programme de la liaison entre Huningue et Saint-Louis qui permettra de relier le centre-ville et la zone industrielle d'Huningue, au centre-ville de Saint-Louis et au Lycée Jean Mermoz.

Et la seconde pour une liaison Est-Ouest entre Saint-Louis, Bartenheim, Brinckheim, Kappelen et Stetten.

La participation au projet « Trois Pays à Vélo » qui consiste à promouvoir le cyclotourisme dans l'agglomération trinationale s'est poursuivie avec le balisage des différentes boucles locales du territoire qui sera finalisé début 2022.

Les balisages de la boucle touristique Hégenheim - Hésingue – Buschwiller, et des itinéraires Bartenheim – Rosenau et Blotzheim – Michelbach-le-Bas – Ranspach-le-Bas seront aussi finalisés à cette échéance.

Aide à l'achat d'un vélo

L'agglomération a mis en place début 2019 une prime d'aide à l'achat d'un vélo à destination des résidents du territoire. L'aide représente 200 € maximum pour l'achat d'un vélo électrique ou cargo et 100 € maximum pour l'achat d'un vélo de ville ou pliant (avec un plafonnement à 50 % du montant TTC du vélo et dans la limite de l'enveloppe financière prévue par Saint-Louis Agglomération). Cette opération a été reconduite en 2021 pour un budget prévisionnel de 100 000 €. Afin de favoriser le commerce local, seuls les vélos achetés dans un magasin situé dans l'une des 40 communes membres de Saint-Louis Agglomération sont éligibles à l'aide. 565 foyers ont pu bénéficier de cette prime durant l'année 2021, pour un montant total de 94 535 €.

Village de la mobilité

Saint-Louis Agglomération en partenariat avec la ville de Saint-Louis a organisé le 18 septembre 2021 la troisième édition du village de la mobilité sur le marché de Saint-Louis. De nombreux partenaires étaient mobilisés pour faire la promotion : du vélo, du réseau de transports en commun et des véhicules en autopartage. Les visiteurs ont pu profiter des 10 stands présents durant la matinée, une vingtaine de personnes ont fait une balade à vélo à assistance électrique et une vingtaine de vélos ont bénéficié du marquage anti-**BICYCODE**. Une offre spéciale a également été proposée lors de cette journée, le ticket de bus était à 1 €, pour tous, valable toute la journée et sur l'ensemble du réseau.



Photo Saint-Louis Agglomération

Perspectives 2022

Dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial, il s'agira en 2022 de travailler à la mise en œuvre concrète des actions. L'agglomération poursuivra également son travail de labellisation Territoire Engagé Transition Écologique.

La collectivité a prévu de poursuivre en 2022 le passage progressif de tout son parc d'éclairage public en luminaires LED.

En 2022, les Espaces FAIRE changent de nom pour devenir les Espaces France Rénov'. Alter Alsace Énergies poursuivra sa mission d'animation de l'Espace France Rénov' ainsi que l'ensemble des accompagnements inscrits dans le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique.

Les thermographies de façades des maisons vont changer de forme pour devenir des Thermo-Tours. En compagnie de la conseillère France Rénov', les citoyens se baladent, en soirée en passant devant les maisons et découvrent, grâce à la caméra thermique, les points faibles des bâtiments : murs non isolés, ponts thermiques, isolation abîmée... En participant au thermo-tour, qui se déroule sur un rayon de 1km autour de la mairie de la ville, les citoyens peuvent mieux se représenter ce que signifie une déperdition thermique et le gâchis énergétique d'un bâtiment peu ou pas isolé. Ce thermo-tour se clôture par une conférence explicative (en salle) sur les points singuliers de la rénovation d'un bâtiment et un moment de questions-réponses.

Saint-Louis Agglomération a prévu, de démarrer les travaux de l'itinéraire cyclable entre Leymen et les communes suisses voisines, Bättwil, Flüh-Hochstetten et Rodersdorf.

Les études lancées en 2021 se poursuivront tout au long de cette nouvelle année, pour une réalisation de ces liaisons sur 2022, 2023 et 2024.

De nouvelles études seront lancés afin de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur cyclable.

Enfin, le projet « Trois pays à Vélo » arrivera à son terme au mois de février mais d'autres initiatives de développement des mobilités douces notamment le vélo, à l'échelle transfrontalière prendront le relais.

Le réseau de transport en commun continuera d'étendre sa flotte de véhicules hybrides avec 2 nouveaux bus en 2022. Un véhicule pour Personnes à Mobilité Réduite (Renault trafic) norme Euro 6 sera également acquis en 2022.

2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES MILIEUX ET RESSOURCES

Bilan des actions conduites par SLA

Le contrat de territoire Eau et Climat : « Le territoire des Trois Frontières prêt à relever les défis Eau et Climat »

L'année 2021 a été marquée par le lancement de la démarche de collaboration avec le monde agricole pour la reconquête de la qualité de l'eau de nos captages dégradés.

Pour mener à bien cette mission, deux nouveaux agents ont été recrutés respectivement au sein des services de Développement rural et de l'Assainissement et de l'Eau. Ceux permettent de faire le lien entre les connaissances techniques des systèmes d'alimentation de nos captages et les démarches agricoles existantes et à construire.

Les actions engagées en 2021 consistaient à initier une relation de confiance avec le monde agricole, notamment au travers d'un partenariat avec le Chambre d'agriculture, ainsi qu'au travers de réunions d'animation et de coordination pour la construction de contrat de solutions territoriaux sur les aires d'alimentation de 4 captages prioritaires (Blotzheim, Knoeringue, Wentzwiller et Ranspach-le-Haut) ; ainsi que d'intégrer le réseau des différents acteurs sur ces thématiques.

Celles-ci ont été complétées par des études pour mieux appréhender notre territoire, avec la mise en place d'analyses complémentaires, un pré-diagnostic foncier réalisé par la SAFER et la Chambre d'Agriculture et le soutien à l'étude sensi-bio et sensi-transmission de la Ville de Mulhouse. En complément une étude de préfiguration pour évaluer l'intérêt d'un outil d'accompagnement financier des agriculteurs, pour la mise en place de mesures environnementales (Paiements pour Services Environnementaux), a été lancée en 2021. Cette étude est un outil d'aide à la décision pour nos élus, il permettra de définir si un tel dispositif représente un réel intérêt et d'en préciser les contours le cas échéant.

En parallèle, des actions concrètes ont vu le jour, telles que l'acquisition foncière d'une parcelle agricole à proximité du captage d'Hésingue, pour permettre le maintien de l'herbe et la protection du captage, la sensibilisation à la protection de nos ressources pour certains agriculteurs clés, ainsi que la visite de l'exposition sur la Nappe d'Alsace organisée pour nos agents et nos élus.

Opération « Vivent les vergers ! »

Comme chaque année, Saint-Louis Agglomération a organisé son opération de commande groupée d'arbres et arbustes sur l'ensemble de son territoire. Avec cette opération « Vivent les vergers ! » qui rencontre un beau succès, les habitants peuvent commander des arbres à un prix avantageux. Au total en 2021, ce sont près de 700 arbres et arbustes qui ont été plantés, 130 foyers qui ont pu bénéficier de l'opération (ainsi que la commune de Sierentz et des associations arboricoles ou de jardins partagés) pour un budget total de 21 000 € (financé à hauteur de 40 % par la Collectivité Européenne d'Alsace).

Les habitants et la collectivité participent ainsi à la sauvegarde des vergers traditionnels, qui font partie du patrimoine naturel alsacien. Cela contribue aussi à la biodiversité en offrant un refuge à une faune et flore variées.

Projet 3Land

Le projet 3Land est un projet de requalification à long terme, des secteurs industriels et portuaires à proximité du Rhin, situés sur la ville de Bâle, de Weil am Rhein et de Huningue (zone industrielle sud). L'objectif est d'aménager un quartier transfrontalier à l'horizon 2040 : Un Master Plan réalisé en 2015 a montré l'ampleur du potentiel d'aménagement de ce site (80 ha de foncier mobilisable) permettant de créer des logements et des emplois pour environ 20 000 personnes. Ce travail a permis de développer une vision commune du développement urbain sur l'ensemble du secteur, notamment en faisant ressortir de vastes espaces verts publics, des promenades sur les berges du Rhin ainsi que trois ponts (un pont principal sur le Rhin dédié aux transports publics et aux mobilités actives et à la mobilité douce et deux passerelles vélos/piétons).

En 2021, à la suite de la mise en place d'un label trinational « nachhaltiges 3LAND durable », le promoteur Constructa s'est engagé dans la démarche avec son projet « Les jetées » à Huningue. Ce label vise à dépasser les standards nationaux existants en matière de développement durable. Il peut être décerné aussi bien pour des bâtiments résidentiels et commerciaux que des espaces publics et écologiques du 3Land.

Ceux-ci doivent répondre à des exigences en termes de construction durable selon cinq objectifs :

- Créer un maillage continu d'espaces ouverts et aménager de nouveaux espaces ouverts
- Orienter le développement vers les besoins des usagers
- Favoriser la mixité au sein du quartier
- Favoriser les transports en commun et les modes doux
- Limiter l'impact environnemental

Une étude socio-économique a été lancée en 2021 afin de vérifier la pertinence du pont sur le Rhin et de la ligne de tram reliant la gare de Saint-Louis à Klein-Huningue en Suisse. Ceci permettra aux décideurs de disposer d'une base solide pour se prononcer en faveur ou contre ce projet en 2022.

Parallèlement aux réfections menées sur le pont sur le Rhin, une étude a été lancée fin 2021 pour identifier l'opportunité de créer un corridor écologique sur cette infrastructure pour renforcer la biodiversité de part et d'autre de Rhin.

Parc des carrières

Saint-Louis Agglomération est chargée d'aménager progressivement la gravière située entre Hégenheim et Bourgfelden-Saint-Louis en un parc paysager de 11 hectares dans une zone fortement contrainte par la proximité de l'EuroAirport, l'étalement urbain, le développement des infrastructures et des zones d'activités.

Le cœur de parc, en contact direct avec la trame verte de Saint-Louis, donnera forme à un parc à caractère champêtre, alternant prairies maigres et îlots arbustifs et arborés plus denses, qui se prolongera par des corridors reliant les trames vertes venant de Bâle et d'Allschwil. Le Parc des Carrières permettra de créer un réservoir à biodiversité et des connexions écologiques au-delà des frontières.

Les travaux d'aménagements des deux corridors et l'aire de jeux ont pu démarrer en février 2021. L'aire de jeux a été ouverte au public début juillet 2021. À la suite de la remise en état d'une partie de la gravière, l'aménagement de la parcelle n°1 a été lancé en octobre 2021 et devrait être finalisé au printemps 2022.

Le Parc des Carrières a remporté en 2021 deux prix pour récompenser la qualité du projet. Ce projet est désormais lauréat d'un Territoria d'Or et d'un trophée des collec-

tivités d'Alsace, mettant à l'honneur la ville de Saint-Louis et Saint-Louis Agglomération.



Photo Saint-Louis Agglomération

Étude de gestion différenciée des espaces verts

En 2021, l'agglomération a poursuivi la mise en œuvre des préconisations de l'étude de gestion différenciée des espaces verts et continuer de développer l'éco-pâturage sur un nouveau site le long de la passerelle cyclable de l'itinéraire entre Huningue et Bâle.

Perspectives 2022

Dans le cadre du contrat de territoire Eau et Climat, les actions à mener en 2022 seront les suivantes :

- L'ensemble des agriculteurs des aires prioritaires d'alimentation devront être rencontrés et sensibilisés ;
- Un accompagnement technique et économique individuel sur 3 ans sera proposé aux exploitants agricoles des zones prioritaires ;
- Des moyens de sensibilisation du grand public sur la protection de la ressource en eau et sur le rôle que peut jouer le citoyen seront mis en place ;
- Un déploiement des Paiements pour Services Environnementaux sera étudié ;
- Une étude sur le développement de cultures à bas niveau d'intrants sera réalisée par la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin ;
- Les études « sensi-bio » et « sensi-transmission » ainsi que le pré-diagnostic foncier seront finalisées.

Tendre vers le zéro artificialisation nette en :

- mettant en œuvre un programme de trames multifonctionnelles (vertes, bleues, noires) à l'échelle du territoire de Saint-Louis Agglomération ;
- s'appuyant sur l'appel à projets trames vertes et bleues de la région Grand-Est.

D'autre part, la communauté d'agglomération reconduira son opération « Vivent les vergers ! ».

Dans le cadre du projet 3Land, les résultats des études lancées en 2021 sont attendus pour 2022. Afin de renforcer la coordination trinationale au niveau des mesures d'adaptation au climat, deux ateliers seront organisés en 2022 avec les membres du 3Land. L'objectif est de connaître les bonnes pratiques et d'identifier des actions à mener en commun, telles que des analyses d'impacts climatiques sur des parcelles pilotes du 3Land.

En fonction de la décision concernant la poursuite des études en vue de réaliser le pont et tram sur le Rhin, il est prévu d'approfondir le concept de mobilité du 3Land et des environs. Celui-ci repose essentiellement sur le renforcement des transports en commun et des liaisons cyclables afin de limiter le trafic de voitures au sein du 3Land.

Saint-Louis Agglomération continuera également de mettre en œuvre les préconisations de l'étude de gestion différenciée et développer les pratiques alternatives à l'entretien mécanisé de ses espaces verts notamment l'éco-pâturage.

Concernant le parc des carrières, une deuxième partie de la gravière est arrivée en fin d'exploitation et se trouve en cours de remblaiement. Une mise à disposition des terrains est envisagée au premier semestre 2023. Pour poursuivre l'aménagement de la deuxième partie du parc sur ces terrains remblayés, une partie seulement du financement est assuré. La recherche de financements complémentaires devra être menée durant l'année 2022.

3. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Bilan des actions conduites par SLA

Défi « Au boulot, à l'école, j'y vais à vélo et autrement ! »

La collectivité a coorganisé le défi régional « Au boulot, à l'école, j'y vais à vélo et autrement ! ». L'édition 2021 de ce défi multimodal sur le territoire de l'agglomération était le suivant : pendant les semaines du défi, salariés, agents et élèves sont encouragés à se rendre au travail ou à l'école en évitant l'autosolisme (utilisation de sa voiture individuelle en solo).

Toutes les alternatives à la voiture particulière sont donc prises en compte : à vélo, mais aussi en train, en bus, en covoiturage et à pied. Les kilomètres parcourus à vélo sont ensuite convertis en euros et redistribués à une association solidaire qui propose des actions en faveur de la mobilité durable.



En 2021 sur le territoire de l'agglomération, ce sont une quinzaine de structures (entreprises, mairies et écoles) qui ont participé, parcourant plus de 60 000 km. Ces résultats, associés à ceux des autres territoires du Grand Est participants ont permis de reverser un chèque de 5000 € à l'association vosgienne BALLAST, pour leur permettre d'acquérir un vélo cargo permettant de transporter les fauteuils roulants. Cette association organise des sorties découvertes en vélo calèche pour les personnes à mobilité réduite, effectue la promotion et l'animation des déplacements doux sur la Voie Verte des Hautes Vosges et tient des ateliers d'auto-réparation et de recyclage de vélos.

Service de Transport à la Demande

Depuis 2018, l'ensemble des communes de Saint-Louis Agglomération sont couvertes par un service de Transport à la Demande (TAD). Ce service permet aux habitants des communes rurales de se déplacer vers les bourgs-centres attractifs afin de se rendre chez le médecin, faire des courses, se rendre occasionnellement vers son lieu d'études ou de travail, mais aussi pour rejoindre des lignes régulières de transport en commun. Au total, ce sont 2 876 personnes qui ont pu bénéficier de ce service en 2021.

Malgré la crise sanitaire liée au Covid, Distribus est resté aux côtés des usagers et s'est adapté aux règles sanitaires.

Conseil de développement

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative, composée de membres issus de la société civile. Il fonctionne sous forme d'une assemblée plénière qui se réunit sur des sujets à la demande de Saint-Louis Agglomération ainsi qu'autour de groupes de travail, dont les thématiques ont été définies par les membres eux-mêmes :

- Espaces naturels et paysages
- Attractivité du territoire
- Transition énergétique
- Mobilité

L'année 2021 a été marquée par la réinstallation de l'instance et un travail actif aussi bien :

- En interne à Saint-Louis Agglomération, avec le rendu de trois contributions sur les documents stratégiques que sont : l'actualisation de la Vision d'Avenir 2030, la charte d'engagements Cit'ergie ainsi que le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)
- Au niveau de la participation aux instances externes : Coordination Régionale des Conseils de Développement dont notre Président est membre du Bureau et mise en place du Conseil de Développement de la Collectivité Européenne d'Alsace

Également, deux membres du Conseil de Développement, dont le Président, participent au comité de pilotage PCAET et labellisation Cit'ergie, et un membre participe en qualité d'observateur à la Commission Santé de la collectivité.

Enfin, les relations entre Saint-Louis Agglomération et son Conseil de Développement se sont davantage formalisées à travers l'élaboration d'une convention-cadre de coopération et une lettre de mission annuelle. Celle-ci permet de donner une vision d'ensemble des sollicitations de l'instance par la collectivité.

Engagement des citoyens dans la coopération transfrontalière

Afin d'encourager la participation des citoyens à l'échelle de l'agglomération trinationale de Bâle, SLA soutient les actions menées par l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB). L'objectif est d'aider des associations et des établissements scolaires à financer des projets qui favorisent la rencontre entre les citoyens de deux ou trois pays de la région trinationale de Bâle (événement sportif, musical, théâtral, etc.).

Au niveau transfrontalier, le financement des projets citoyens de l'Eurodistrict Trinational de Bâle éligibles au fonds européen "Microprojets" ont été prolongé en 2021. Dans le cadre d'une réflexion globale sur son avenir, l'ETB a engagé en 2020 une large consultation au sein de ses instances mais également envers la population. Un questionnaire en ligne a été diffusé début mars 2021 pour que les habitants de la région trinationale puissent participer à ce processus. Cette initiative a également été accompagnée par un workshop (en ligne) avec des volontaires. À la suite de ces deux échanges, l'ETB a rassemblé plus de 200 idées de projets transfrontalières dans de nombreux domaines. Ces propositions seront étudiées par les l'ETB pour évaluer leur faisabilité.

Pôles de proximité

Afin d'être plus proche et à l'écoute des 81 780 habitants répartis sur ses 40 communes membres, Saint-Louis Agglomération a fait le choix de créer des pôles de proximité dans les deux anciennes communautés de communes (Sierentz et Folgensbourg). Ces pôles ont pour mission d'accueillir le public, de le renseigner ou de l'orienter dans ses démarches qui relèvent des domaines d'intervention de la communauté d'agglomération.

En 2021, la politique de proximité mise en œuvre par Saint-Louis Agglomération s'est traduite par la création d'un service de la proximité territoriale qui regroupe désormais les deux pôles de proximité de Folgensbourg et Sierentz, ainsi que l'Espace France Services à Sierentz et le pôle de services de Saint-Louis nouvellement créés.

L'Espace France Services de Sierentz a ouvert ses portes le 1^{er} juin 2021. Ce projet est porté par Saint-Louis Agglomération avec le concours de la commune de Sierentz, qui met à disposition une partie des locaux de l'ancien tribunal, et le soutien financier de l'État. L'objectif est de permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches administratives du quotidien (emploi, retraite, impôts, famille, social,

santé, logement, énergie, accès au droit, etc.). Dans cet Espace France Services, les usagers peuvent trouver :

- Un accueil individualisé avec 2 agents « France Services » de SLA qui les accompagnent dans leurs démarches du quotidien (informations de 1er niveau, aide à l'utilisation des services en ligne et des outils numériques, mise en relation avec les partenaires...).
- Des permanences de partenaires locaux et nationaux : conciliateur de justice, écrivain public (arrêtée au 31/12/21), agents des impôts, de l'ADIL, d'Infos Energie, de l'AMAC, du CPTFE (arrêtée au 01/10/21), assistante sociale du service social de la CARSAT.
- La mise à disposition d'un ordinateur en libre accès et d'une imprimante/scanner.

Entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2021, l'Espace France Services de Sierentz a répondu à 1 660 demandes (accompagnement physique, téléphonique, permanences partenaires).

Le pôle de services de Saint-Louis a ouvert en septembre 2021 et se situe au 3^e étage du bâtiment Alpha, rue concorde. L'agglomération dispose ainsi de deux nouvelles salles de réunions pour son usage propre, mais qui peuvent ponctuellement sur demande être mise à disposition des communes membres ou d'organismes ayant un lien avec les compétences communautaires. Ainsi, la Mission Locale de Saint-Louis-Altkirch a pu réaliser plusieurs ateliers pour les jeunes qu'elle suit dans le cadre d'un appel à projet QPV « Invente ta vie » en collaboration avec Pôle Emploi. En interne, outre les réunions, le pôle a accueilli des ateliers zéro déchets, ainsi qu'une formation des capitaines défi DECLICS. Enfin, des formations mutualisées avec les communes du territoire ont également été organisées par SLA.

Charte éco-crèches

Mise en œuvre dès la rentrée d'août 2021, la charte éco-crèches formalise l'ensemble des engagements éco-responsables des 4 structures Petite Enfance, notamment en matière d'alimentation, contenants alimentaires, entretien et nettoyage des locaux, hygiène corporelle et soins des enfants, gestion des déchets, maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, matériels de puériculture et pédagogique. Cette charte a également été traduite en allemand et en anglais afin d'être plus largement diffusée aux familles.

Cette démarche éco-reponsable des crèches s'inscrit dans la politique de transition écologique et énergétique de la collectivité au travers de la labellisation Territoire Engagé Transition Écologique (European Energy Award). Ainsi, les différents aspects pris en compte en 2021 ont été :

1. Économies d'énergie : chauffage et climatisation régulés, choix d'appareils électriques à faible consommation, stop veilles, sobriété éclairages, connexion WIFI uniquement au sein des locaux administratifs.

(Loi L. Abeille : sobriété de l'exposition aux champs électromagnétiques), utilisation de l'énergie solaire (panneaux sur le toit d'un bâtiment pour l'eau chaude), maîtrise de la consommation d'eau, remplacement des ampoules par des LED dans les 4 établissements (2020 et 2021).

2. Tri et réduction des déchets : bacs de tri sélectif mis en place, actions « anti-gaspillage », dématérialisation des documents.

3. Alimentation : choix d'un traiteur proposant une part conséquente d'alimentation issue de l'agriculture biologique (27 %) et en circuit court, un repas végétarien par semaine, petits pots bébés proposés 100 % Label Agriculture Biologique, limiter les



portions individuelles, présenter les aliments dans des contenants en verre ou inox, vaisselle et biberons sans BISPHENOL A ni PHTALATES, activités culinaires régulières avec les enfants (« fait maison »), limiter l'utilisation de l'eau en bouteille.

4. Hygiène et soins du jeune enfant : favoriser l'utilisation du savon et de l'eau pour le change de couche, refonder certains protocoles pour harmoniser les pratiques, utiliser des serviettes et gants de toilette en éponge, choisir des couches sans substances controversées : fournisseur local, promouvoir les couches lavables auprès des familles en lien le service Déchets Ménagers.

5. Hygiène des locaux : remplacement des sur-chaussures jetables par des sur-chaussures lavables, désinfection et nettoyage des surfaces à la vapeur, utilisation des lingettes microfibrilles lavables, utilisation des produits d'entretien éco-labellisés renforcée, suivi de la qualité d'air intérieur.

6. Hygiène du personnel : mise en place de tenues professionnelles lavées sur place, masque en tissu lavable aux normes agréées, dérouleur papier essuie-main en feuille à feuille pour éviter le gaspillage.

7. Matériel pédagogique : achats de jeux et jouets en bois ou plastiques recyclés favorisés.

Perspectives 2022

L'agglomération mettra en place une appli mobile Distribus avant la fin du 1er trimestre 2022. Cette appli sera un réel facilitateur des transports en commun pour l'usager, qui pourra effectuer des recherches d'itinéraire en temps réel, consulter les fiches horaires des différentes lignes et même des lignes scolaires, s'informer des actus et perturbations du réseau, payer son titre de transport sur son smartphone. Cette appli sera complétée au début de l'été par un module de réservation en ligne du transport à la demande, qui viendra en complément des réservations faites par téléphone.

L'agglomération poursuivra en 2022 son engagement envers les mobilités alternatives, avec l'arrivée début janvier d'une chargée de missions mobilités durables. Elle aura en charge de développer les projets autour des mobilités actives (marche, vélo), mais aussi autour des mobilités partagées (covoiturage, autopartage).

Le défi « Au boulot, à l'école, j'y vais à vélo...et autrement ! » sera reconduit du 2 au 22 mai 2022.

Au niveau transfrontalier, le fonds de rencontres, qui est un outil de financement de projets citoyens propre à L'ETB a pu être réabondé fin 2021, afin de soutenir financièrement (à hauteur de max. 2 000 €) de nouveaux projets portés par la société civile en 2022.

En 2022, le Conseil de Développement sera consulté sur de nouveaux sujets à la demande de Saint-Louis Agglomération, notamment sur le Programme Local de l'Habitat, ou encore sur l'élaboration de la charte de bon voisinage. Il poursuivra également son travail au sein des groupes thématiques.

L'Espace France Services a pour projet de mettre en place de nouvelles permanences (avocat, Mission Locale) et de développer certains partenariats notamment avec Pôle Emploi et la Médiathèque de Sierentz gérée par SLA (projet de création d'ateliers numériques pour l'aide à la réalisation de CV, lettres de motivations, etc.).

Les équipes des crèches sont investies dans cette démarche d'éco-responsabilité, elles continueront donc de la renforcer en 2022.

4. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

Bilan des actions conduites par SLA

Soutien aux communes membres

Dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité, Saint-Louis Agglomération a décidé de mettre en place un dispositif d'attribution de fonds de concours en faveur de ses communes membres sur la période 2018-2020 inclus.

Le soutien financier apporté par Saint-Louis Agglomération a pour objet le financement de projets communaux qui devront s'inscrire en cohérence avec le projet de territoire de Saint-Louis Agglomération fondé sur trois grandes orientations identifiées dans la stratégie « Vision d'Avenir 2030 » de l'agglomération :

- Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
- Un territoire de développement métropolitain équilibré et durable
- Un territoire de bien-être et de services en appui sur ses centralités.

En 2021, 9 projets des communes membres ont été soutenus financièrement par l'agglomération au titre du fond de concours 2018-2020, pour un total de 236 525 € d'aides conventionnées.

Par délibération du conseil communautaire en date du 26 mai 2021, un nouveau fond de concours a été instauré pour la période 2021-2026.

Les opérations éligibles sont les suivantes (modification de la liste des opérations éligibles par délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2021) :

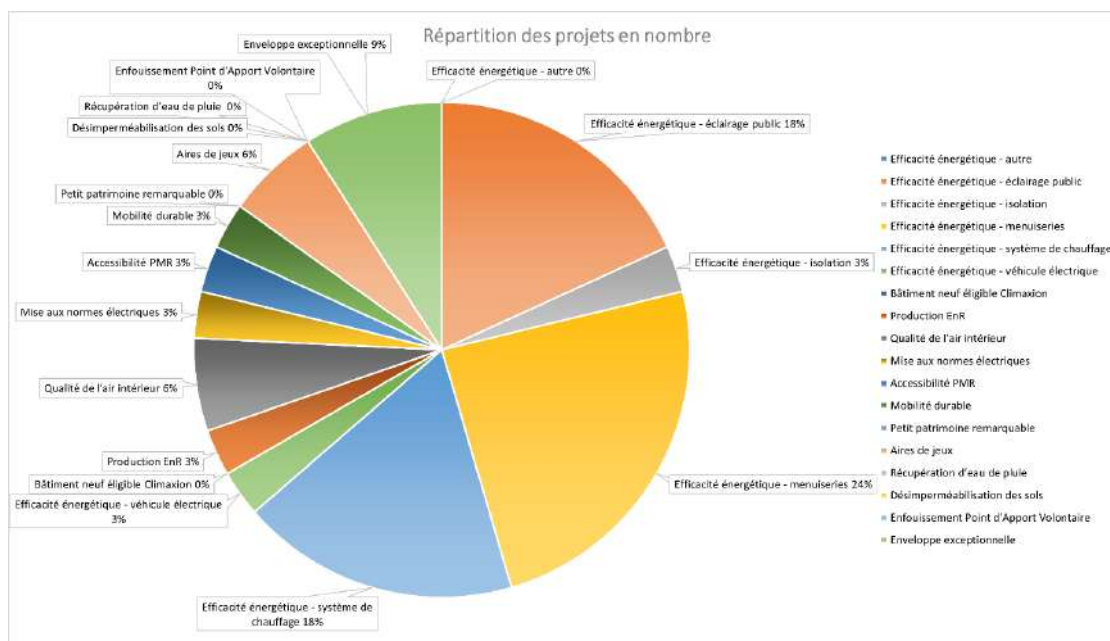
- Études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique sur les infrastructures et les bâtiments communaux
- Études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique sur la construction de bâtiments communaux neufs éligibles au dispositif Climaxion (allant plus loin que la réglementation thermique en vigueur)
- Études suivies de travaux d'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable sur des propriétés ou bâtiments communaux (solaire photovoltaïque en autoconsommation uniquement, solaire thermique sur un bâtiment avec une importante consommation d'eau chaude, etc.)
- Études et installations qui permettent de suivre et d'améliorer la qualité de l'air intérieur des écoles, crèches et périscolaires
- Études suivies de travaux et travaux de mise aux normes électriques des infrastructures et bâtiments communaux
- Études suivies de travaux et travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des infrastructures et bâtiments communaux
- Études suivies de travaux et travaux relatifs à la mobilité durable
- Études suivies de travaux et travaux sur le petit patrimoine remarquable des communes (fontaines, calvaires, etc.)
- Études suivies d'aménagement et aménagement d'aires de jeux dans les parcs publics communaux et dans les cours des écoles maternelles, crèches et périscolaires, etc.
- Études suivies de travaux et travaux de désimperméabilisation de sols (dépose de revêtements imperméables type « macadam » et pose de sols perméables aux eaux de pluie dans les cours d'école, parking et allées d'accès, etc.)
- Études suivies de travaux et travaux d'installation de systèmes type forage, stoc-

kage et récupération d'eau de pluie à des fins d'utilisation non domestique à l'extérieur des infrastructures publiques (arrosage des terrains de sport et des espaces verts communaux)

- Études suivies de travaux et travaux d'enfouissement des Points d'Apport Volontaires pour le tri des déchets.

Au titre de ce nouveau fond de concours, 27 projets des communes membres ont été soutenus financièrement en 2021 pour un total de 360 360 € d'aides conventionnées.

70 % des projets subventionnés en 2021 via les deux fonds de concours concernant la transition énergétique.



Mise en œuvre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique)

ACTEE Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), l'Association des Maires de France (AMF), l'agence de la transition écologique (ADEME) et ses partenaires financiers, ont lancé fin 2020 le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) afin d'accompagner les collectivités à la maîtrise de l'énergie des bâtiments publics.

Ce programme est une aide au financement, qui porte sur quatre actions :

1. Aide au financement d'un poste d'économiseur de flux qui a pour mission de réaliser le bilan du patrimoine communal, détecter les potentiels de réduction de consommations et accompagner la commune pour réduire les consommations d'énergie, préconiser des travaux d'économie d'énergie, définir les lots de travaux jusqu'au choix de la maîtrise d'œuvre (création d'une stratégie de rénovation, rédaction de cahier des charges, lecture et analyse des offres de maîtrise d'œuvre) ;
2. Audits énergétiques et définition de stratégies pluriannuelles d'investissement sur les bâtiments ;
3. Achats d'outils de mesure et petits équipements de comptage énergétique ;
4. Aide au financement de la maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation thermique et énergétique.

Saint-Louis Agglomération, après avoir consulté les communes membres pour connaître leurs projets, a déposé une candidature pour ce programme, en groupement avec le

Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, le Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, le Pays Thur Doller et la Ville de Saint-Louis.

Notre candidature conjointe a été retenue à l'unanimité par le jury réuni le 24 février 2021. Le porteur du groupement est le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin qui a embauché en août 2021 un économiste de flux pour accompagner les communes bénéficiaires.

26 communes du territoire bénéficient de cet accompagnement qui concerne 70 bâtiments (la ville de Saint-Louis étant comptabilisée à part avec 28 bâtiments).

Politique de l'Habitat

La Communauté d'Agglomération des Trois Frontières a adopté son Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) le 14 décembre 2016. Il est devenu exécutoire le 14 février 2017. Il est en cours de révision pour étendre ses dispositions au nouveau périmètre communautaire.

Document cadre de la politique communautaire en matière d'habitat, le P.L.H. définit « pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ».

Sa mise en œuvre se veut globale, partenariale et transversale. Elle mobilise ainsi l'ensemble des acteurs locaux concernés par l'habitat, qu'ils soient publics ou privés. Le caractère concerté de la démarche est, du reste, le garant d'une prise en compte effective des équilibres sociaux et territoriaux.

Sans attendre l'approbation de son nouveau P.L.H., Saint-Louis Agglomération a initié une politique volontariste en matière de soutien au développement du parc social et à la réhabilitation du parc de logements, privés comme publics. Elle s'est notamment traduite par :

- L'octroi de garanties d'emprunt à des bailleurs sociaux pour la construction, l'acquisition ou la réhabilitation de logements. Ainsi en 2021, 9 opérations portant sur 211 logements sociaux ont bénéficié d'une garantie communautaire à 100 %. Le montant des prêts garantis par SLA pour cette année s'élève à 10 987 789 €.
- L'attribution de subventions pour la réalisation de logements sociaux, à savoir en 2021, 301 700 € attribués à 10 programmes comprenant au total 164 logements.
- Un soutien financier à la réhabilitation thermique du parc social. 40 000 € ont ainsi été alloués à la réhabilitation de 40 logements sociaux sur 1 opération.
- L'attribution à 14 particuliers d'une aide forfaitaire de 500 € pour la rénovation thermique de leur logement.
- Le versement d'une subvention aux syndicats de copropriétés éligibles au programme de l'ANAH « Habiter Mieux Copropriété » pour l'engagement d'études préalables à la réalisation de travaux d'amélioration des performances énergétiques de leur logement. 3 copropriétés pour un équivalent de 121 logements ont ainsi bénéficié d'une aide financière de SLA en 2021. Au total, cette année, la Communauté d'Agglomération a investi 11 605 € en faveur de la réhabilitation des copropriétés privées.
- Le financement de 4 permanences mensuelles d'information sur le logement, assurées par l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement). Ces permanences visent à apporter un conseil neutre et gratuit aux ménages de SLA. Elles sont organisées selon une logique de proximité : tous les 1^{ers} et 3^e mardis du mois à Saint-Louis, le 2^e jeudi du mois à Sierentz et le 4^e jeudi du mois à Follgensbourg, de 9 h à 12 h.
- La finalisation d'une étude sur la situation des copropriétés confiée à l'ADIL ainsi que d'une étude de diagnostic foncier confiée à l'ADAUHR, dans le cadre du PLH.

- L'information des professionnels de l'habitat et des particuliers sur les dispositifs de SLA en faveur du logement au salon immobilier d'Hésingue (1^è édition) en octobre ; le coût des 2 stands de SLA s'est élevé à 4 800 €.

Politique de la Ville

Saint-Louis Agglomération possède la compétence « Politique de la Ville ». Elle pilote, en collaboration avec la Ville de Saint-Louis et l'État, le contrat de ville du Quartier de la Gare à Saint-Louis.

Le Contrat de Ville, signé le 24 juin 2015 à l'issue d'un large travail partenarial, définit un projet de développement pour ce quartier visant à améliorer les conditions de vie de ses habitants.

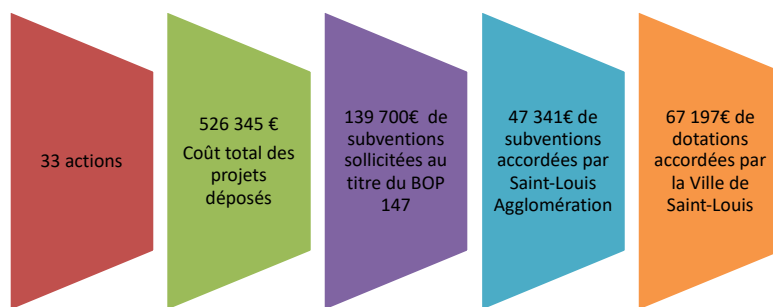
Ce contrat s'articule autour des cinq enjeux stratégiques suivants :

1. Un quartier (re)pensé en termes d'urbanisme, d'aménagement et de déplacement
2. Des parcours d'insertion et d'emploi optimisés
3. Le renforcement de la dimension éducative
4. L'accès au(x) droit(s) et aux services
5. La sécurité et la prévention de la délinquance

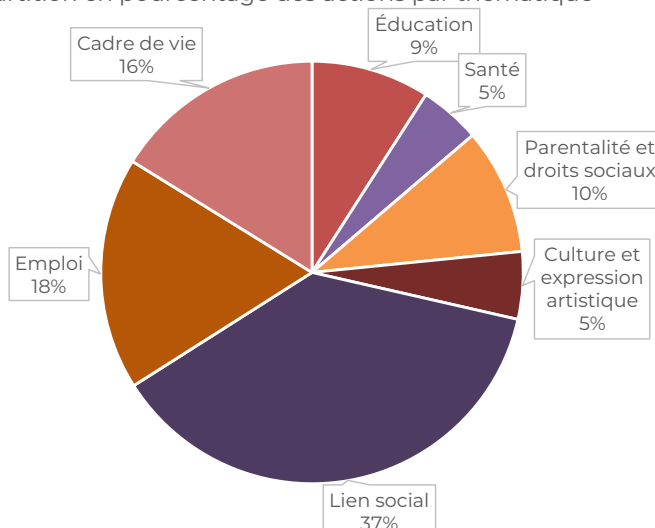
Il s'agit également d'encourager, dans ces 5 enjeux et de manière transversale, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et le soutien à la jeunesse.

Au début de l'année 2021, un appel à initiative a été lancé par l'État, la Ville de Saint-Louis et Saint-Louis Agglomération, afin de soutenir financièrement les porteurs de projets souhaitant proposer des actions à destination de la population de ce quartier. Ce sont 33 projets (hors évaluation et pilotage) qui ont bénéficié d'un financement de l'État via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et/ou de la Ville de Saint-Louis ou de Saint-Louis Agglomération.

Représentation graphique récapitulatif des actions et de leur financement 2021



Répartition en pourcentage des actions par thématique



Eu égard à ses compétences statutaires, Saint-Louis Agglomération a ciblé ses participations financières sur les actions relevant des thèmes suivants :

- Le développement économique ;
- La formation, notamment dans le domaine des langues (français, allemand et anglais) à visée professionnelle, mais aussi d'intégration et de vivre-ensemble ;
- L'information ;
- L'ingénierie liée à la mise en œuvre de la politique de la ville.

14 projets ont ainsi été soutenus financièrement par Saint-Louis Agglomération, représentant un montant total de subvention de 38 061 €.

Nom du porteur de projet	Intitulé du porteur de projet	Coût du projet	Montant de la subvention à allouer
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINT-LOUIS	Atelier Bien-Être	5 238,18 €	1 312 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINT-LOUIS	Lien Accueil Enfant-Parent (LAEP)	56 372 €	11 000 €
CIDFF 68	Permanences d'accès aux droits	5 783,04 €	2 000 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINT-LOUIS	Conseil Citoyen	4 134 €	824 €
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINT-LOUIS	Atelier socio-linguistique	40 583,371 €	3 541 €
CIDFF 68	Plateforme linguistique	80 292 €	2 000 €
MISSION LOCALE	Renforcement Accompagnement	14 306 €	7 153 €
MISSION LOCALE	Connecting Job	14 532 €	4 844 €
LE CAP	TAPAJ	51 000 €	1 683 €
FACE ALSACE	LUDOLOGIS	21 488 €	2 122 €
LE CREPI ALSACE	PAQTE Céclianison Locale	80 966 €	2 000 €
MISSION LOCALE (Quartier solidaire Jeunes)	Renforcement Accompagnement "Invente ta vie"	3 960 €	360 €

FACE ALSACE (Quartier Été)	LUDOLOGIS	3 975 €	1 987 €
CCAS DE SAINT-LOUIS	Mobilité, premier pas vers l'emploi	6 080 €	776 €
TOTAL		3 88 709,59 €	38 061 €

Par ailleurs, Saint-Louis Agglomération, la Ville de Saint-Louis et l'État accordent à deux bailleurs sociaux, NEOLIA (255 logements concernés) et DOMIAL (85 logements concernés) un abattement de 30 % sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le cadre du contrat de ville. Grâce à cet avantage fiscal, ces bailleurs disposent de moyens supplémentaires pour réaliser des travaux visant à améliorer le cadre et les conditions de vie de leurs locataires.

Le Projet de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional (PRIR)

Compte tenu de son envergure et de sa cohérence d'ensemble, le projet de renouvellement urbain prévu pour le quartier de la Gare a été retenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) comme projet d'intérêt régional. Une convention pluriannuelle a été signée entre les différents partenaires le 2 décembre 2020. Après l'ouverture de la Maison de Quartier et la rénovation du Conservatoire de Musique et de Danse en 2019, les opérations d'aménagement en 2020 et 2021 ont porté sur l'installation des Points d'Apports Volontaire (PAV).

La problématique de la gestion des déchets est un sujet majeur au sein du Quartier de la Gare. Dans le cadre d'un aménagement global, deux sites stratégiquement au nord et à l'est du quartier ont été retenus pour mettre en place des bennes à ordures enterrées.

Coopération interterritoriale en matière de développement local

Saint-Louis Agglomération participe, avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau, au Groupe d'Action Local (GAL) du Sundgau-3F, une structure chargée de gérer et de mettre en œuvre le programme européen pour Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER). Les fonds LEADER ont vocation à soutenir des projets de développement local. En 2015, le GAL du Sundgau-3F a vu sa candidature au programme LEADER pour la période 2014-2020 acceptée par la Région Alsace. Cette candidature avait pour objectif d'impulser une dynamique intégrée de développement territorial au niveau du Pays du Sundgau et de Saint-Louis Agglomération, notamment dans les domaines du tourisme, de la mobilité, de la valorisation des ressources locales, de l'environnement, de l'énergie, de la cohésion sociale ou de la culture. Les deux territoires disposaient initialement d'une enveloppe de 1,333 million d'euros.

En 2021, le GAL Sundgau-3F a bénéficié d'enveloppes complémentaires d'un montant total de 597 893 € dans le cadre d'une part de la bonne consommation de l'enveloppe initiale et également de la prolongation de la programmation actuelle jusqu'en 2022. En effet, la prochaine programmation ne débutant qu'à partir de 2023, et au vu de la bonne dynamique du programme LEADER, des fonds de la programmation 2021-2027 ont été prélevés pour alimenter la programmation actuelle. Ces enveloppes complémentaires permettront potentiellement de financer les projets à venir.

Fin 2021 ont eu lieu des Commissions thématiques, qui examinent la recevabilité des projets avant leur passage en Comité de Programmation (permettant de valider les projets LEADER et prévue début 2022). Trois projets sur le territoire de Saint-Louis

Agglomération pourront ainsi potentiellement bénéficier d'un financement LEADER :

- Le projet de « Valorisation énergétique des ressources locales par l'installation d'une chaufferie biomasse » porté par la commune de Steinbrunn-le-Haut. La commune est propriétaire de 30 hectares de forêts, dont les produits ont une valorisation aléatoire. A côté de cela, les bâtiments communaux disposent de chaudières vieillissantes. L'implantation d'une chaufferie vise donc à valoriser la ressource communale.
- Le projet d'« Acquisition de vélos à assistance électrique pour développer la mobilité douce et une approche pédagogique » porté par le Syndicat Mixte des Gardes-champêtres intercommunaux (Brigade Verte). Celui-ci consiste à équiper les équipes en charge de la surveillance et la protection des espaces naturels, forestiers, des zones rurales et de quartiers résidentiels et particulièrement du Jura alsacien et du site de la Petite Camargue alsacienne.
- Le projet de « Définition d'une stratégie territoriale touristique et l'accompagnement de la collectivité » porté par Saint-Louis Agglomération. Il s'agit pour la collectivité d'optimiser le potentiel de développement touristique du territoire au regard de sa situation géographique trinationale, de son accessibilité et de la diversité de son territoire urbain et rural.

Dépôt du 4^e « projet d'agglomération » pour l'Agglomération trinationale de Bâle et préparation du 5^e « projet d'agglomération »

Saint-Louis Agglomération participe avec les autres collectivités suisses et allemandes au développement territorial dans la région trinationale de Bâle dénommé projet d'agglomération. Toutes ces planifications relevant du paysage, de l'urbanisation et des transports sont recensées dans le projet d'agglomération, lequel expose une vision commune de l'avenir à l'horizon 2040 et élabore des stratégies et des mesures pour sa mise en œuvre. Le projet d'agglomération est soumis tous les quatre ans à la Confédération suisse pour être cofinancé. Le gouvernement fédéral contribue à hauteur de 30 à 50% des coûts d'investissement des projets éligibles et finance également des projets transfrontaliers. L'agglomération Basel a déjà élaboré trois projets d'Agglomération : le premier déposé en 2008, le deuxième en 2012 et le troisième en 2016. En juin 2021 après quatre années de préparation, une nouvelle demande de contribution fédérale a été déposée. Le projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4) s'appuie sur les travaux des générations précédentes. Pour chaque génération, le processus est amélioré, le contenu est actualisé, notamment par la prise en compte de thématiques complémentaires.

La vision d'avenir 2040 repose sur les documents de planification en vigueur dans les trois pays correspondant au Schéma de Cohérence Territoriale pour SLA). Elle vise à renforcer la structure polycentrique de l'agglomération tout en s'appuyant sur les trames vertes et bleues et un système de mobilité durable.

En matière d'urbanisation, les objectifs visent à promouvoir un développement urbain de qualité dans les secteurs déjà bâtis et à limiter l'étalement urbain. L'essentiel de la croissance de la population et des emplois devra se concentrer dans le centre de l'Agglomération et les corridors intérieurs.

En matière de mobilité, l'objectif est de renforcer le transport en commun et les modes actifs en créant des infrastructures qui permettent à ces modes d'absorber une grande partie du trafic supplémentaire attendu et d'assurer un trafic motorisé supportable pour les zones urbanisées.

Accès aux soins de santé

Après l'étude sur l'accès aux soins menée fin 2019-début 2020, la crise sanitaire a ralenti la poursuite de la démarche. SLA, consciente de la problématique de plus en plus criante induite par l'augmentation régulière de sa population face à la diminution progressive de l'offre de soins, a décidé, avec le soutien de l'ARS, d'élaborer un Contrat Local de Santé (CLS) comportant un plan d'actions porté par divers acteurs

de la santé et devant être mis en œuvre sur 3 ans (2022 à 2025). Durant l'année 2021, SLA a adapté ses compétences, créé un poste dédié à la santé et contractualisé avec l'ARS pour élaborer ce CLS. Un travail partenarial associant élus, professionnels de santé et acteurs institutionnels a été mené afin de mettre à jour le diagnostic (qui avait été réalisé avant la crise sanitaire) et de dégager des priorités d'actions sur les axes suivants :

- Accès aux soins et attractivité du territoire
- Prévention et promotion de la santé à tous les âges de la vie
- Parcours des personnes âgées
- Santé mentale.

Parallèlement à ces démarches, SLA a mené différentes actions en vue de favoriser l'installation de professionnels de santé et d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants stagiaires (réunions d'information sur les aides à l'installation, l'embauche d'assistants médicaux, l'équipement en solutions de télémédecine, l'exercice coordonné). En matière d'attractivité du territoire, une plaquette de présentation du territoire a été élaborée. SLA était présente à la journée de fin d'internat de médecine générale à la faculté de Strasbourg, ce qui a permis d'échanger avec les jeunes médecins diplômés. Les stagiaires en médecine générale présents sur le territoire ont été rencontrés afin de cibler leurs difficultés, leurs besoins et leurs aspirations. Un annuaire des professionnels de santé exerçant sur SLA a été élaboré et mis en ligne fin décembre à disposition de tous.

Perspectives 2022

La communauté d'agglomération poursuit son soutien aux communes membres grâce au nouveau fond de concours mis en place sur la période 2021-2026 qui permettra de financer des travaux communaux.

Il est prévu l'approbation du PLH en 2022, ce qui permettra de consolider voire développer les dispositifs d'aide existants et de les adapter au nouveau contexte communautaire et aux enjeux locaux en matière de développement durable.

Initialement conclus sur la période 2014-2020, les contrats de ville ont été prorogés de 2 ans par la loi de finances pour 2019 afin d'offrir un cadre de déclinaison stabilisé à l'ensemble des leviers d'action publique mobilisés pour les quartiers. Ainsi, en 2022, il nous faudra réaliser l'évaluation du Contrat de Ville du Quartier de la Gare. Cette évaluation a vocation à rendre compte de la mise en œuvre et des résultats des actions déployées, qu'elles relèvent de dispositifs spécifiques ou de politique de droit commun, au regard des moyens engagés.

D'autre part, un nouvel appel à initiative a été lancé pour 2022 pour répondre aux enjeux stratégiques et aux objectifs en direction du territoire et de ses habitants. Au-delà des axes prioritaires définies en fonction des piliers (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi), les actions présentées seront considérées comme prioritaire si elles visent à :

- Renforcer l'accès à l'emploi sous toutes ses formes
- Contribuer au renforcement du cadre de vie
- Accompagner les habitants aux usages du numérique

Concernant l'Agglomération trinationale de Bâle, différents workshops ont été organisés durant l'année 2021 pour définir le contenu et la structure du prochain projet d'agglomération (5^e génération). Le concept élaboré montre que l'accent sera mis sur la mise en œuvre des différentes « sous-stratégies » définies dans le projet d'agglomération n°4, notamment la sous-stratégie tram/bus, la stratégie transversale pour l'intermodalité, celle du transport de marchandises, du paysage

pour ne citer que celles-ci. Dans le cadre de la 5ème génération, une plus grande importance sera accordée à la question de la protection du climat à tous niveaux - vision d'avenir - stratégie partielle - projets. Le programme d'agglomération vise à contribuer à la réalisation de l'accord de Paris sur la protection du climat « net 0 ». L'objectif est de développer une stratégie climat qui doit fonctionner comme une stratégie transversale, prenant en compte, faisant le lien avec d'autres thématiques traitées dans le cadre du projet d'agglomération.

L'élaboration du CLS sera finalisée en 2022 (signature printemps) et la mise en œuvre du programme d'actions suivra.

Les démarches pour faciliter l'accueil d'étudiants stagiaires, notamment en médecine générale, seront poursuivies, ainsi que les actions de promotion du territoire en direction des professionnels de santé et de leurs familles.

Une meilleure concertation entre les communes sera recherchée afin d'améliorer la cohérence et la coordination des initiatives et des soutiens aux divers projets sur le territoire.

Concernant le programme LEADER, il s'agira de programmer de nouveaux dossiers, afin de consommer notre enveloppe complémentaire dans les délais impartis. En parallèle, le GAL Sundgau-3F devra réaliser l'évaluation de son programme LEADER 2014-2022 et élaborer sa candidature au prochain programme 2023-2027. Le dossier de candidature devra en effet être déposé d'ici l'été 2022 par nos deux structures, qui souhaitent à nouveau effectuer une candidature commune.

5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Bilan des actions conduites par SLA

Tri et réduction des déchets

La collectivité est compétente pour la gestion et la collecte des déchets et est à ce titre engagée depuis plusieurs années dans des actions de sensibilisation du grand public au tri et à la réduction des déchets. Une chargée d'animation est spécifiquement chargée de ces actions de sensibilisation, qui comportent :



Photo Saint-Louis Agglomération

- Des animations dans les écoles sur les thèmes du tri, de la collecte, du recyclage et de la réduction des déchets
- Le développement du tri en habitat collectif
- La réalisation et la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des déchets (PLP)
- Et la vente de composteurs/lombricomposteurs tout au long de l'année.



Photo Saint-Louis Agglomération

Par délibération du 20 décembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le contenu du Programme Local de Prévention des déchets 2018-2023 (PLP) pour l'ensemble du territoire de Saint-Louis Agglomération. La mise en œuvre d'un PLP a été rendue obligatoire par la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2. Ce PLP vise à diminuer la production de déchets à travers la mise en place d'un programme d'actions regroupés en 4 thématiques :

1. Éco-exemplarité des collectivités,
2. Sensibilisation des publics,
3. Évitement des biodéchets,
4. Réemploi et réutilisation.

Ces actions ont pour objectif de diminuer la production de déchets ménagers et assimilés de 10% par rapport à l'année 2010, soit une réduction de 61,8 kg par habitant sur 5 ans.

Les animations menées en 2021 sont :

- Opération de broyage de végétaux à la déchetterie de Bartenheim
- Vente de 227 composteurs et 12 lombricomposteurs à des prix bas (15 € et 30 €)
- Installation de 2 nouveaux sites de compostage partagé (Village-Neuf et Saint-Louis) et installation de 2 composteurs collectifs dans des établissements (EHPAD à Village-Neuf et crèche à Hégenheim)
- Actions de sensibilisation dans les écoles pour 2 150 élèves de 83 classes du CP au CM2
- Organisation d'ateliers zéro déchet pour le grand public, rassemblant au total 40 participants
- Prêt de couches lavables à 10 familles du territoire pendant 1 mois

En plus de ces animations, un nouveau service de livraison des composteurs à domicile a été mis en place ainsi qu'une aide financière pour les familles qui achètent des couches lavables. Une page internet d'information dédiée à la réduction des déchets a également été ajoutée sur le site internet de la collectivité.

Démarche « Ruralité, Agriculture, Territoire : Construisons l'avenir... Maintenant ! »

Saint-Louis Agglomération poursuit sa démarche visant à instaurer une dynamique collective autour des questions de l'alimentation, des pratiques agricoles et de la ruralité. Ceci dans l'objectif de faire émerger un certain nombre de projets permettant de répondre aux enjeux de qualité d'eau, de débouchés économiques pour le monde rural, de forte demande de produits locaux par les consommateurs ou encore de préservation de la qualité paysagère.

Dans ce cadre, une chargée de mission agriculture-filières a été recrutée début 2021, un partenariat avec la Chambre d'Agriculture a été signé et des axes de travail ont été définis. Il s'agit ainsi de :

- Favoriser une agriculture de proximité et connectée au territoire permettant de rapprocher les producteurs des consommateurs
- Accompagner les acteurs vers des modes de production ou des cultures permettant la protection des ressources naturelles
- Favoriser le « vivre ensemble » : remédier au manque de connaissances autour de l'agriculture et de sa réalité, afin de recréer un lien entre les habitants du monde rural et les agriculteurs qui le façonnent
- Préserver et Mettre en valeur les paysages ruraux du territoire

Certaines actions ont été initiées en 2021 :

- Une journée de valorisation des fruits non récoltés a été organisée courant octobre par Saint-Louis Agglomération, en partenariat avec différentes associations, dans le verger qu'un particulier a accepté de mettre à disposition. Une trentaine de personnes ont participé à cette action de ramassage et aux différentes animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire, permettant de récolter 560 kg de pommes, qui ont été distribués aux associations.
- Une démarche participative pour la création d'un lieu de vente, de rencontres et de services à Koetzingue a été lancée. Une première rencontre a permis de réunir une cinquantaine de participants et une enquête de besoins a été diffusée auprès des habitants, obtenant plus de 80 retours.

Également, une étude de préfiguration pour la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux a été lancée. Il s'agit d'outils visant à rémunérer les services fournis par les agriculteurs, correspondant à une action ou à un mode de gestion qui améliore l'état de l'environnement, afin de lutter contre le déclin de la biodiversité tout en accélérant la transition vers l'agroécologie. Ces outils ont pour objectif de permettre aux territoires de tester une nouvelle logique d'action publique et attribuent une valeur financière aux services environnementaux fournis par les agriculteurs. Ils ont également pour ambition d'offrir aux collectivités un dispositif opérationnel dans lequel les acteurs territoriaux peuvent coconstruire un projet, grâce à un cadre souple et modulable.

Démarche d'écologie industrielle et territoriale du club ActEco3F

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'association ActEco3F est engagée dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale et bénéficie de l'aide de l'agence de transition écologique (ADEME) pour structurer la démarche, tant sur le plan méthodologique que financier.

Dans ce cadre, 5 groupes de travail thématiques ont été créés pour développer des actions concrètes et favoriser les échanges d'expériences sur des sujets en lien

avec la démarche engagée. Pour animer ces groupes, des référents, appartenant à des entreprises industrielles du territoire, ont été désignés. Enfin, pour structurer la démarche, un comité technique se réunit régulièrement pour suivre les travaux réalisés et valider les axes d'actions à développer.

Les sujets des groupes de travail abordés en 2021 sont les suivants :

- Groupe mobilité : réflexions sur la mobilité douce, étude portant sur le développement de ligne de covoiturage, sur le besoin en offre de services Vélo ;
- Groupe ressources humaines : sujets liés aux difficultés de recrutement, développement de la Marque Employeur Alsace par l'ADIRA ;
- Groupe environnement : mutualisation de fournisseurs de déchets, gestion des déchets ;
- Groupe énergie : décret tertiaire, réflexion sur l'hydrogène, échanges sur l'identification de mesures énergétiques et sur le calcul de l'empreinte carbone ;
- Groupe achat : création d'un annuaire fournisseur et projet de mutualisation (location matériel, véhicules électriques...).

La période de crise de la COVID a complexifié le lancement des groupes car il a fallu travailler en grande partie en visioconférence. Néanmoins, 38 réunions se sont tenues entre novembre 2020 et novembre 2021.

Commande publique éco-responsable

Intégration des clauses environnementales dans les marchés publics

En 2021, sur 72 marchés de plus de 40 000 € HT passés, 54 marchés comportaient au moins un critère environnemental et 23 marchés avaient inclus une clause d'exécution environnementale.

La collectivité, dans le cadre de la démarche Climat-Air-Energie a lancé en novembre 2021 un groupe de travail interservices pour renforcer l'intégration systématique de ces critères, qu'ils soient plus ciblés selon les types de marchés et formalisés (base commune des marchés sur les aspects environnementaux types labels, etc.).

Intégration des clauses sociales dans les marchés publics

Saint-Louis Agglomération souhaite renforcer sa politique de promotion des achats éco et socio responsables. Celle-ci va se traduire notamment par un développement des clauses sociales dans ses marchés publics pour offrir une réelle opportunité d'insertion professionnelle pour les publics en difficulté. Dans ce cadre, la collectivité s'appuie sur l'expérience de la Maison de l'emploi et de la formation Mulhouse Sud-Alsace (MEF MSA) qui met en œuvre la clause d'insertion - ou clause sociale - dans les marchés publics pour le compte de différents maîtres d'ouvrages haut-rhinois.

Elle sera ainsi chargée d'animer, de développer et d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de la démarche. Le dispositif, sur un an, pour démarrer, consiste à promouvoir et faciliter l'intégration, la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion dans les marchés (de travaux, de fournitures et de services), en liaison avec le maître d'ouvrage, les entreprises et les partenaires de l'emploi et de l'insertion professionnelle sur le territoire de Saint-Louis Agglomération. Elle apportera une aide aux entreprises prestataires afin de répondre aux marchés, un appui technique et une expertise aux entreprises attributaires des marchés dans la mise en œuvre de leur obligation d'exécution d'une clause sociale. Par exemple, en facilitant grâce au réseau des acteurs de l'emploi, les recrutements des personnes éloignées de l'emploi. Elle assurera également le suivi de la bonne exécution des clauses sociales dans les marchés. Une évaluation des résultats des actions engagées sera réalisée.

Perspectives 2022

Le travail sur la réduction des déchets se poursuit dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2018-2023.

Initié par l'ex-Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, le projet de la déchetterie de Blotzheim et Hésingue est aujourd'hui réactivé et permettra à terme à Saint-Louis Agglomération de disposer d'un réseau de proximité de 7 déchetteries pour l'ensemble de ses habitants. Cette future déchetterie sera construite en intégrant un maximum de possibilités de filières de réemploi et de tri des déchets afin de permettre aux utilisateurs de s'interroger sur l'élimination des déchets. La réception prévisionnelle de l'ouvrage est prévue à l'été 2023. Différents espaces seront proposés :

- Un espace dédié aux déchets verts et aux gravats ne nécessitant pas de surveillance particulière et permettant d'absorber un flux important de circulation et d'encombrement ;
- Un espace « Ressourcerie » dédié au réemploi, aux nouvelles filières et aux déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- Un espace pédagogique permettant l'accueil et les explications des gestes de tri et du devenir des déchets ;
- Enfin, le haut de quai de la déchetterie proprement dit avec les déchets usuels et résiduels permettant aux utilisateurs de terminer leur parcours avec une benne de déchets ultimes.

En 2022, l'agglomération poursuivra sa démarche « Ruralité, Agriculture, Territoire : Construisons l'avenir... Maintenant ! », notamment sur les volets :

- Animations et accueil touristique autour des exploitations,
- Réalisation d'une charte de bon voisinage,
- Création d'une « signature » de produits céréaliers valorisant le local et la qualité,
- Recherche de filières valorisant les cultures à bas niveau d'impact,
- Entretiens avec les producteurs en circuits courts.

Avec le club d'entreprises ActEco3F, Saint-Louis Agglomération poursuivra ses actions à destination des entreprises et en faveur de l'économie circulaire.

Concernant le volet commande publique éco-responsable, les perspectives sont :

- Le travail partenariat pour les clauses sociales avec la Maison de l'Emploi et de la Formation ;
- La formation des agents de la collectivité sur ce sujet ;
- La rédaction d'un clausier et d'une grille de questionnement pour les agents ;
- L'intégration des clauses dans des marchés tests.

CONCLUSION

Les différentes finalités du développement durable telles que définies au niveau national concernent donc l'ensemble des compétences et politiques de Saint-Louis Agglomération.

Loin d'être une politique sectorielle de plus, le développement durable est un objectif transversal qui a vocation à orienter et influencer l'ensemble des politiques et projets menés par les collectivités territoriales. La prise en compte de cet objectif par tous les services de Saint-Louis Agglomération se confirme, année après année.

La collectivité, également engagée dans la démarche de labellisation Territoire Engagé Transition Écologique, accorde une importance particulière à ces enjeux. Le Plan Climat-Air-Energie Territorial qui a été adopté à l'unanimité en décembre 2021, implique les services de Saint-Louis Agglomération et l'ensemble des acteurs du territoire.

Ces documents cadres permettent à la collectivité de renforcer sa politique transversale de développement durable.



Siège de Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199 - 68305 SAINT-LOUIS Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
www.agglo-saint-louis.fr

Conception et réalisation graphique :
Direction de la Communication et des Relations Publiques de Saint-Louis Agglomération
Photo de couverture : Saint-Louis Agglomération